

## Le gouvernement bonifie le programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial à hauteur de 140 M\$

9 juin 2020

Afin de maximiser la participation des propriétaires d'immeubles commerciaux au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), le gouvernement du Québec entend compenser 50 % de la perte des propriétaires. Ceux-ci, qui devaient s'engager à absorber une perte de 25 % en s'inscrivant à ce programme, recevront ainsi une somme équivalant à 12,5 % du coût total du loyer afin de réduire leur perte de moitié.

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Pierre Fitzgibbon, en a fait l'annonce aujourd'hui.

Il s'agit d'un investissement supplémentaire d'environ 140 millions de dollars de la part du gouvernement du Québec. Les coûts de ce programme, partagé entre les gouvernements fédéral et provincial, se chiffrent maintenant à près de 280 millions de dollars pour le Québec, ce qui vient doubler son investissement.

Les propriétaires d'immeubles commerciaux de toutes les régions du Québec sont admissibles à cette mesure. Ses modalités d'application seront rendues publiques dans les prochains jours.

Rappelons que l'AUCLC a été mise en place par le gouvernement du Canada afin de réduire les loyers des petites entreprises touchées par la COVID-19. Dans le cadre de ce programme, les propriétaires d'immeubles accordent une réduction de loyer d'au moins 75 % pour les mois d'avril et de mai (de manière rétroactive) ainsi que de juin aux petites entreprises en location. L'AUCLC couvre 50 % du loyer, les locataires doivent payer jusqu'à 25 % et les propriétaires doivent renoncer à au moins 25 %. Les critères d'admissibilité ainsi que la façon de procéder pour formuler une demande sont présentés sur le [site Web de la Société canadienne d'hypothèques et de logement](#).

### Citations :

« Il est important pour le gouvernement de rester à l'écoute des entrepreneurs, des dirigeants d'entreprise et des employés afin de mettre en place des mesures économiques qui répondent réellement à leurs besoins. En bonifiant l'AUCLC de manière à réduire de moitié la perte des propriétaires d'immeubles commerciaux, nous maximiserons leur participation au programme. Nous voulons ainsi diminuer la pression financière sur les plus petits commerces, comme les restaurants et les commerces de détail. Jumelée à la mesure empêchant la résiliation d'un bail commercial ou l'éviction d'un locataire dans le contexte de la pandémie, cette nouvelle initiative du gouvernement du Québec permet aux restaurateurs et aux détaillants de se concentrer sur la reprise de leurs activités. »

*Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable de la région de Lanaudière*

« La bonification du programme AUCLC permettra de soutenir un grand nombre d'entreprises locataires et de propriétaires immobiliers, qui sont durement touchés par les effets de la pandémie. Grâce à cette marge de manœuvre additionnelle, ils seront en meilleure position pour relancer leurs activités sur des bases solides. »

*Eric Girard, ministre des Finances et ministre responsable de la région de Laval*

## Pour plus d'information